



FICHE ACTION

Énergie Partagée

Énergie Partagée est un mouvement qui accompagne et finance des projets citoyens de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie. Via son fonds d'investissement, Énergie Partagée collecte les investissements de souscripteurs partout en France (100 euros l'action) pour financer en toute transparence des projets éoliens, photovoltaïques, micro-hydrauliques... initiés, gérés et financés par les citoyens locaux. Née de la rencontre des acteurs de la transition énergétique et de la finance solidaire, Énergie Partagée est agréée Finansol et bénéficie, pour sa collecte, d'un visa de l'AMF.

Objectifs

Promouvoir et diffuser le modèle d'énergie citoyenne de la Charte Énergie Partagée

- Communiquer auprès des acteurs publics, des collectivités locales, des citoyens et des organisations concernées par le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.
- Recenser, valoriser et diffuser les projets EnR citoyens déjà réalisés en France.
- Capitaliser les retours d'expériences, afin de pouvoir transmettre.

Appuyer les porteurs de projet citoyens

- Recenser les outils d'aide à la création et au développement de projets, et les mettre à disposition des adhérents ; créer les outils manquants.
- Organiser des journées techniques utiles au montage de projets.
- Accompagner et soutenir les acteurs locaux dans leurs initiatives d'implication citoyenne.
- Favoriser et soutenir le développement d'échanges et de solidarités entre les projets ; Appuyer l'émergence de pôles régionaux et/ou thématiques.

Cibles

Citoyens, Associations, Collectivités

Modalités de mise en œuvre

Active en amont de la réalisation des projets citoyens, l'association intervient par l'accompagnement et le partage d'expérience.

En termes d'appui au financement, l'association a pour rôle de présenter les différents outils d'investissement citoyen à la disposition des porteurs, en fonction de la nature et de la taille de leur projet : la création de Cigales, l'implication des collectivités locales, et/ou, notamment, le Fonds citoyen d'investissement Énergie Partagée.

Fédérer :

- Promouvoir le modèle d'énergie citoyenne
- Conseiller et soutenir les porteurs de projet
- Animer le réseau des porteurs de projet
- Sensibiliser les collectivités locales pour le développement de politiques d'énergie citoyenne
- Garantir le respect de la charte

Financer :

- Collecter des fonds
- Évaluer et choisir les investissements
- Mettre à disposition des fonds pour les projets sélectionnés
- Accompagner les projets financés sur les aspects gestionnaires et financiers

Impacts / Évaluation

Le capital d'Énergie Partagée Investissement bénéficie du label Finansol, qui garantit la solidarité et la transparence de la gestion des fonds. (2359 souscripteurs au 31 août 2013, 4 570 000 euros collectés pour le fonds EPI)

Partenaires

Ademe, Fondation de France, Fondation Macif

Pour en savoir plus

Association Énergie Partagée

9/11 avenue de Villard - 75007 Paris

Tél.: 01 80 18 92 21 - contact@energie-partagee.org